



L'OFFICIEL

L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°46 du 7 Juillet 2023

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

INSCRIPTIONS

Pré-Engagements saison 2023-2024

Les pré-engagements ont été programmés par le secrétariat sur Footclubs. Il appartient désormais aux clubs de valider ou non les engagements sur les compétitions

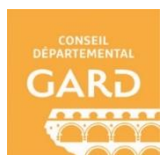
- Avant le 01.07.2023 pour les compétitions séniors
- Avant le 10.08.2023 pour les compétitions féminines
- Avant le 18.08.2023 pour les compétitions Jeunes
- Avant le 30.08.2023 pour les compétitions U12 et U12-U13

En l'absence de réponse à ces dates-là, l'équipe pré-engagée sera considérée comme engagée.

Assemblée Générale d'Hiver

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Hiver de la saison 2023/2024 aura lieu le samedi 09 Décembre 2023, à la salle de réunion de l'Hôtel C-Suites (entrée Nîmotel Ville Active), à Nîmes.

Cette Assemblée sera suivie de la remise des dotations des Labels Jeunes FFF – Crédit Agricole et des autres dotations allouées par le District.



 **COMITE DE DIRECTION**

Procès-verbal n°9 du Comité de Direction

Réunion du :	Mercredi 28 Juin 2023
À :	18h30 - DGL
Présidence :	Mr. Francis ANJOLRAS
Présents :	Mmes Marie-Elisabeth COLLAVOLI, Christie CORNUS, Bernadette FERCAK, Audrey FIRMIN, Rachel MARTIN Mrs Patrick CHAMP, Joseph Fernand D'ANNA, Jean Marie ROUFFIAC
Absent excusé :	Mmes Stéphanie ALBEROLA, Mrs Bernard BERGEN, Christian BOUTADE, Damien JURADO, David MIDDIONE, Philippe MOREL Dr Jean-François CHAPELLIER
Assistent à la réunion (ne participent pas aux délibération) :	Mrs Frédéric ALCARAZ (CTD PPF), Teddy GRAS (Administratif)

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Préambule

Le Secrétaire de séance remercie les membres présents, procède à l'appel des membres

Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°8 du 31.05.2023

- POUR : 9
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.



Le président en profite pour rappeler que seules les informations données dans les procès-verbaux des instances (FFF, Ligue, District) peuvent être considérées comme officielles, et que les clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de sites internet non officiels.

Agenda du Président

Date	Lieu	Objet
3 Juin 2023	Le Cailar	100 ans du club
6 Juin 2023	Visio	Comité Directeur de la LFO
8 Juin 2023	Cornillon	Remise de la médaille Jeunesse et Sport à M. TARDITS
9-10 Juin 2023	Paris	Assemblées Générales LFA et FFF
14 Juin 2023	Chastel-Nouvel	Réunion avec le Président de l'ADFL
15 Juin 2023	Bezouce	Remise de la Médailles Jeunesse et Sport à M. Luc FUGIER
24 Juin 2023	Le Barcarès	Assemblée Générale de la LFO

Courriers Clubs

526898 - OC REDESSAN

- Nous invitant aux cinquantenaires du club. *Remerciement, M. Bergen représentera le District*

526898 - ES. 3 MOULINS

- Nous invitant à la cérémonie de remise de médailles à son Président M. Fugier. *Noté, remerciement*

503432 – S.C. CAILARIEN

- Nous remerciant de la présence du District au centenaire du club. *Noté*

520389 – ENTENTE NORD LOZERE FOOTBALL

- Nous invitant à leur assemblée générale du 23 Juin à St Alban sur Limagnole. *Noté*

525111 - FCO DOMESSARGUES

- Nous informant de la création d'une école de foot avec le football d'animation et sollicitant une aide. *Noté, une réponse sera faite*

750342 – FF NIMES METROPOLE GARD

- Nous invitant à leur tournoi des 17 et 18 juin 2023. *Noté*

Diverses Correspondances

FFF :

- Nous adressant un courrier relatif aux lauréats de l'opération Toutes Foot et nous informant d'une dotation concernant la Coupe du Monde féminine de la FIFA. *Noté*

- Nous adressant un courrier du président portant sur la création de la collectivité européenne d'alsace. *Noté*

District de l'Hérault

- Nous proposant une mise en place dans les catégories U13, U15, U18 à 8 et Séniors à 8 ou 11 (compétitions féminines). *Courrier transmis à la Commission Féminine.*

M. TERME DAVID

- Nous informant de l'excellent esprit sportif constaté par l'équipe féminine séniors du club S.O. Aimargues. *Noté, remerciements.*

Félicitations

Les membres du Comité de Direction adressent leurs plus sincères félicitations au club de St Hilaire la Jasse, lauréat de l'opération « Club Lieu de Vie » de la Ligue d'Occitanie.

Accessions des équipes du District

Les membres du Comité de Direction, informés de l'accession de :

- Le Grau du Roi, accession en R1
- Olympique d'Alès en Cévennes 2, accession en R2

Adressent leurs plus chaleureuses félicitations au club pour ce parcours sportif couronné de succès.

Médaille du District

Le comité de Direction décide d'attribuer les médailles aux membres désignés sur la liste en Annexe 1 et adresse ses plus chaleureuses félicitations aux récipiendaires.

Tarifs pour la saison 2023-2024

Le Président donne la parole à Mme Audrey FIRMIN qui présente aux membres du Comité de Direction les tarifs des diverses cotisations, engagements ou amendes. Le Président soumet au vote la modification de certains tarifs proposé par Mme Audrey FIRMIN :

- POUR : 9
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité. Les tarifs pour la saison 2023/2024 sont définis en annexe 2 du présent procès-verbal.



Article 3.4.1.1 du Règlement Disciplinaire – Appel du Comité de Direction

Pour la saison 2023/2024, le Comité de Direction décide que toutes les décisions disciplinaires faisant l'objet d'un appel devant les Commissions d'Appel Disciplinaires du District et de la Ligue feront l'objet d'un appel systématique du Comité de Direction. Il est proposé que le Président, M. Francis ANJOLRAS, et le Secrétaire Général, M. Damien JURADO, soient désignés comme ses représentants dûment mandatés pour faire appel en son nom.

- POUR : 9
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

Subventions 2023-2024

Il est proposé d'autoriser le Président du District à solliciter toutes les subventions pouvant être demandées dans le cadre de ses activités auprès du Conseil Départemental du Gard ou autres organismes.

- POUR : 9
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pré-Engagement saison 2023-2024

Les pré-engagements ont été programmés par le secrétariat sur Footclubs. Il appartient désormais aux clubs de valider ou non les engagements sur les compétitions

- Avant le 01.07.2023 pour les compétitions séniors
- Avant le 10.08.2023 pour les compétitions féminines
- Avant le 18.08.2023 pour les compétitions Jeunes
- Avant le 30.08.2023 pour les compétitions U12 et U12-U13

En l'absence de réponse à ces dates-là, l'équipe pré-engagée sera considérée comme engagée.

Assemblée Générale d'Hiver

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Hiver de la saison 2023/2024 aura lieu le samedi 09 Décembre 2023, à la salle de réunion de l'Hôtel C-Suites (entrée Nîmotel Ville Active), à Nîmes.

Cette Assemblée sera suivie de la remise des dotations des Labels Jeunes FFF – Crédit Agricole et des autres dotations allouées par le District.



Situation des équipes Seniors de Lozère

Après participation aux différentes réunions et Assemblées Générales entre le District Gard-Lozère, l'Antenne Départementale de Lozère et le District de l'Aveyron et après entente réciproque de ces derniers, il est proposé aux membres de valider la reconduction des compétitions mixtes Aveyron-Lozère pour les clubs de Lozère à l'exception du club AS Collet de Dèze

- POUR : 9
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Montée/Descentes saison 2022-2023

Les accessions et les descentes seront communiquées en fonction des descentes des clubs de Ligue (R3 / D1) et instances en cours.

Obligations de diplôme des éducateurs

Par l'application de l'article 10 des RG du District, la Commission Technique propose au Comité directeur du District Gard-Lozère de football de maintenir des obligations de formation pour l'encadrement des équipes évoluant au plus haut niveau de pratique départemental dans leur catégorie, et ce, des U8 aux seniors pour cette saison 2023 / 2024.

Ces obligations, qui entrent dans le cadre du Statut des éducateurs, visent à préserver un bon climat par, l'exemplarité et la garantie de la bonne tenue de l'encadrement et des joueurs du club sur et hors du terrain et de ses abords les jours d'entraînement et de match.

Afin que les responsables d'équipes puissent se mettre en conformité, des formations modulaires de toutes les catégories seront programmées de fin septembre à fin décembre 2023, ce qui laissera la possibilité de suivre la formation correspondante à la catégorie encadrée.


Les Clubs se devront de saisir à minima une licence ANIMATEUR pour l'éducateur en charge de ces équipes. Les obligations sont dressées en annexe 3 du présent procès-verbal.

Prochain comité

Le prochain comité directeur aura lieu sur convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Francis ANJOLRAS,

Le Président

Francis ANJOLRAS
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
F. ANJOLRAS

Le Secrétaire de séance,
Damien JURADO


DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DAMIEN JURADO

Annexe 1 : Liste des médailles District 2023

TYPE	NOM	PRENOM	CLUB / Catégorie
PLAQUETTE	HOURS	Gerard	FC. Langlade
	TAVES	Christian	Nîmes Métropole F
OR	BOUCHER	Betty	C.S Cheminot Nîmois
	DALVERNY	Dominique	Com. Discipline
	ESCUDERO	Christophe	Arbitre
	JUBELIN	Christophe	Gazelec
	POMPAIRAC	Denis	C.S Cheminot Nîmois
	SAURAT	Stephane	Commission Technique
	TABARRACCI	Marcel	Gazelec
	TALBI	Khalid	Arbitre
	AKKERMANS	Fabien	Arbitre + CSR
	BOUARD	Michel	C.S Cheminot Nîmois
	EL BACHIRI	Karim	FC.Ribaute les Taverne
	EL MEZOUAR	Mohamed	Arbitre
	ESCOBEDO	Carole	Nîmes Olympique
	FACON	Michel	FC.Ribaute les Taverne
	FANJAUD	Stephanie	Calvisson FC



	GALAI	Salim	ES Theziers
	GELY	Antoine	US Trèfle
	KABBOUCH	Rabah	AEC St Gilles
	LIAUTAUD	Fabien	US Canauloise
	MARTIN	Cedric	Monoblet
	MOULKHALOUA	Ismael	Arbitre
	ORLANDINI	Laurent	FC.Ribaute les Taverne
	PONGE	Anthony	ES Theziers
	PRATLONG	Didier	Monoblet
	RAZALI	Boudjema	Arbitre
	SABLIER	Dominique	Nîmes Olympique
	SELAHDJA	Karim	ES Theziers
	SOUCHON	Perrine	Dommessargues
	TCHAMA	Moussa	Arbitre
	ZARI	Miloud	Arbitre
	ZOUBAI	Miloud	Pays Viganais

Annexe 2 : Tarifs saison 2023-2024

Cotisations District - membres

(Art. 3 et 4 RI District)

Membre individuel	17 €
Membre d'honneur	170 €
Membre bienfaiteur	1.700 €

Cotisations District - clubs

(Art. 2 RI District + Art. 17 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	300 €
Clubs disputant les championnats de Ligue, ainsi que D1 et D2	100 €
Clubs disputant les autres championnats de District	40 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Football d'Animation, Futsal ou Loisirs	30 €

Cautionnements

(Art. 18 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs, de Ligue et de District	500 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines et/ou Futsal	200 €

Participation aux frais de gestion

(Art. 19 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	600 €
Clubs disputant les championnats de Ligue	550 €



Clubs disputant les championnats de D1 et D2	500 €
Clubs disputant les championnats inférieurs à la D2	360 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines	200 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Jeunes	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions du Football d'Animation	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Futsal ou Loisirs	30 €

Droits d'engagement en championnats - Seniors / Féminines / Futsal / Loisirs

(Art. 20 RG District)

D1 et D2	90 €
D3	70 €
D4 et niveaux inférieurs	50 €
Féminines	35 €
Challenge Loisirs « Daniel-Martin »	20 €
Futsal	20 €

Droits d'engagement en coupes - Seniors / Féminines / Futsal

(Art. 20 RG District)

Coupe Gard-Lozère Seniors

- clubs des championnats nationaux	550 €
- clubs des championnats de Ligue	300 €
- clubs de D1 et D2	170 €



- clubs autres séries 50 €

Coupe André-Granier 50 €

Coupes Féminines 30 €

Droits d'engagement en compétitions – Jeunes et Féminines

(Art. 20 RG District)

Championnat D1 (U19/U17/U15) 40 €

Autres niveaux (U19/U17/U15) 35 €

Coupe Gard-Lozère (U19/U17/U15) 40 €

Championnats de Foot à 8 (U17/U15) 25 €

Championnats U14 Territoire 40 €

Droits d'engagement - Football d'animation

(Art. 20 RG District)

Championnats U13 à 8 25 €

Festival Foot U13 à 8 et Challenge Jean-Pierre Roux U12 à 8 20 €

Plateaux U10 - U11 15 €

Plateaux U8 - U9 5 €

Rassemblements et plateaux U6 - U7 5 €

Futsal Jeunes 5 €

Frais de dossiers

Demande de remise de peine 130 €



Visite pour homologation de terrain (Art. 61 RG District)	60€
Droit de confirmation de réserve d'avant-match (Art. 36 RG District)	30 €
Droit de confirmation de réclamation d'après-match (Art. 37 RG District)	55 €
Droit d'évocation devant la Commission compétente (Art. 38 RG District)	55 €
Frais de procédure en appel	130 €
Droit d'ouverture de dossier disciplinaire (Art. 56 RG District)	20 €

Amendes

Feuille de match papier adressée hors délai (Séniors / Jeunes à 11) (Art. 53 et 72,4 RG District).....	50 €
Feuille de match ou de plateau adressée hors délai (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	30 €
Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	10 €/Infraction
Non utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) (Art. 53 et 72 RG District)	100 €
Non transmission de la FMI par le Club recevant le jour de la rencontre (Art. 53 et 72.3 RG District)	25 €
Absence à l'Assemblée Générale	
- dans un rayon de moins de 30 km	100 €
- dans un rayon de 30 à 100 km	60 €
- dans un rayon de plus de 100 km	40 €
Frais de discipline, avertissement (Art. 56 RG District)	17 €
Exclusion (Art. 56 RG District)	30 €



Participation au match d'un licencié suspendu	200 €
Fraude (Art. 52 RG District)	350 €
Falsification de document officiel	350 €
Retrait d'une équipe après la date limite d'engagement (Art. 59 RG District).....	60 €
Non respect des engagements obligatoires (Art. 9 RG District)	60 €
absence de surclassement - mixité (Art. 49 RG District)	60 €
Non respect de la catégorie d'âge	30 €/Infraction
Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District)	50 €/Infraction
Non présentation de la licence (par licence manquante, à partir du 01/11 de la saison)	5 €
Participation d'un joueur à plus d'une rencontre au cours de deux jours consécutifs (Art. 50 RG District)	85 €
Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation	60 €
Accusation sans preuve (Art. 40 RG District)	50 €
Non comparution à une instance après convocation (par personne convoquée) (Art. 31 RG District)	35 €
Absence de désignation de l'éducateur ou entraîneur diplômé (Art. 10 bis RG District)	30 €
Absence de l'éducateur ou entraîneur diplômé sur le banc de touche (Art. 10 ter RG District)	30 €
Absence de Rapport Discipline (Par le club).....	35 €
Absence non justifiée devant une commission d'un officiel régulièrement convoqué.....	35 €
Absence ou retard d'un rapport d'un officiel.....	10 €



Forfait simple

(Art. 24 RG District)

D1, D2 et D3	100 €
Autres séries de Foot à 11	80 €
Foot à effectif réduit	30 €
Coupes	50 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €
Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)	40 €

Forfait général

(Art. 25 RG District)

Seniors et Jeunes à 11	200 €
Foot à effectif réduit	80 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €
Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)	40 €

Taux de l'indemnité kilométrique (Art. 26 RG District)

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court	3 €
---	-----

Déplacement des officiels devant les Commissions (Art. 32 RG District)

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court	0,446 €
---	---------

Annexe 3 : Tableau des obligations de diplômes des éducateurs pour les hauts niveaux de compétitions District.

Catégorie d'Age	Niveau	OBLIGATION minimum
SENIORS	Départemental 1	Module seniors ou CFI SENIORS
		Licence Animateur obligatoire à minima
U19	Départemental 1	Module U17/U19 ou CFI U14-U19
		Licence Animateur obligatoire à minima
U17	Départemental 1	Module U17/U19 ou CFI U14-U19
		Licence Animateur obligatoire à minima
U15 (Fille/Garçon)	Départemental 1	Module U15 ou CFI U14-U19
		Licence Animateur obligatoire à minima
U14	TERRITOIRE	Module U15 ou CFI U14-U19
		Licence Animateur obligatoire à minima
U13 (Fille/Garçon)	Départemental 1	Module U13 ou CFI U10-U13
		Licence Animateur obligatoire à minima
U11	Elite	Module U11 ou CFI U10-U13
		Licence Animateur obligatoire à minima
U10	Elite	Module U11 ou CFI U10-U13
		Licence Animateur obligatoire à minima
U09	Elite	Module U09 ou CFI U6-U9
		Licence Animateur obligatoire à minima
U08	Elite	Module U09 ou CFI U6-U9
		Licence Animateur obligatoire à minima
U07	Elite	Module U09 ou CFI U6-U9
		Licence Animateur obligatoire à minima



COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du :	30/06/23
À :	10h Dématérialisé
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Martine JOLY, Nadine GRECO Mrs Daniel OLIVET, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE
Absents excusés :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 41 de la réunion du 23/06/2023.

Championnat U12/U13

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en U12/U13 D1 devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à DEFAUT le club sera pénalisé de retrait de point au classement à chaque journée en infraction. (Art.10 des RG District)

Le règlement U13 à 8 pour la Saison 2023/2024 (montée /descente) D1-D2-D3 Composition des Poules, peut être consulté : Procès -Verbaux/Foot Animation/publié le 31/03

Les clubs qui ne seraient pas intéressés par la montée en division supérieure ou le maintien, doivent le faire parvenir à la commission rapidement par mail, pour que celle-ci établisse le plus rapidement possible les poules U12/U13 (Nouveau championnat 2023/2024)



La commission,

Arrête, tel que présenté en Annexe de ce PV :

- La composition des groupes U13 dans les différentes divisions par application du règlement pour la saison 2023/2024

Foot Animation - U10 à U10/U11

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en **U10/U11 et U10 ELITE** devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à **DEFAUT** le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

Foot Animation - U6 à U8/U9

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en **U8/U9 – U8 – U6/U7 ELITE** devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à **DEFAUT** le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

Foot Animation - FEMININES

RAPPEL

La commission va essayer d'organiser des plateaux U10/U11 100% féminin pour la saison 2023/2024. Il suffit seulement de 9 équipes pour pouvoir créer cela.

La commission demande donc aux clubs qui seraient intéressés de contacter le district par mail,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance

Daniel OLIVET



ANNEXE 1

U13/U12 Phase 1 2023 / 2024

2023 / 2024 Phase 1

D1 - 2 POULES DE 10 - Aller Simple (9 matchs)

A	B
MA DE MING 11	ROUSSON 1
GAZELEC 11	ST J DU PIN 1
VERGEZE 2	MONOBLET 1
CAVILLARGU 1	SUMENE 1
3 MOULINS 1	UZES 2
ACADEMIS 1	NIMES OL 2
S LEVANT	CAL VAUN 1
NIMES OL 11	BAGN PONT12
EFC BEUCAI 1	EFC BEUCAI 2
ALES 1	ALES 11

20 Equipes suivant Coef

Les 5 d'Inter District

Les 5 d'Inter District U12

Les 5 1er D1 Phase 2

Les 5 1er D2 Phase 2



D2 - 3 Poules de 10 - Aller Simple (9 matchs)

A	B	C	
BAGARD	ALES 2	MANDUEL 1	
VEZENOBRES	ACADEMIS 2	ACADEMIS 3	
ALES 3	MARGUERITTES	LANGLADE	
ANDUZE	TREFLE	BEAUCAIRE 30	
ST HILAIRE	VESTRIC	GENERAC	
ST MARTIN	GAZELEC	VAL DE CEZE	
ST PRIVAT	GARONS	FOURQUES	
BARJAC	MAS DE MINGU	LASALLIEN	
ST J DU PIN 2	MANDUEL 3	LAUDUN	
ROUSSON 3	AIMARGUES	PISSEVIN 1	

30 Equipes suivant Coef

Les 2.3.4.5-6 de D1 en D2

Les 5 meilleurs 1er de D3 par Coef

D3 - 3 Poules de 10 - Aller Simple (9 matchs)

A	B	C	
BERNIS	VERS 1	QUISSAC 1	
VESTRIC 2	BAG PONT	ROUSSON 2	

30 Equipes suivant Coef



BOUILLARGUES	ST LAURENT	CEVENNES	
CABASSUT 1	MARGUERIT 2	LE VIGAN	
GAZELEC 2	POULX 1	ST PRIVAT 2	
TER DE CAM 2	CHEMIN BAS	TREFLES 2	
MILHAUD 1	UZES 3	CALVIS VAU 2	
LE GRAU	ES NIMOISE	REGORDANE	
TER DE CAM 1	PUJAUT 1	CAISSARGUES	
CODOGNAN 1	BEAUVOISIN 1	CABASSUT 2	

Les 2.3.4.5-6
de D2 en D3

Les meilleurs de D3
Coef

D4 (Poules et matchs Suivant Nb d'équipes)				
VERS 2	RIBAUTES	MANDUEL 2	ST MARTIN 2	THEZIERS
ST ALEXANDRE	ST CHRISTOL	AEC ST GILLES	MONOBLET 2	FOURQUES 2
SAUVETERRE	CARDET	LANGLADE 1	CENDRAS	POULX 2
ST JU ST PAUL	AIMARGUES 2	VAUVERT	LE VIGAN 2	VALLABREGUES
VAL DE CEZE 2	TREFLE 4	GENERAC 2	VAL AUZON	BELLEGARDE
ROCHEFORT	LA CALMETTE	ESP ST GILLOIS	SALINDRES	CASTANET
LAUDUN 2	CIGALOIS	TREFLE 3	ST FLORENT	

X Equipes

Les 2-3- 4-5.6 de D3

Equipes en Plus



COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Procès-verbal n°43 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	07/07/23
À :	10h Dématérialise
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Martine JOLY, Nadine GRECO Mrs Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Daniel OLIVET

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 42 de la réunion du 30/06/2023.

Foot Animation - FEMININES

- La commission va essayer de faire des plateaux U09/U10/U11 (100% féminin) pour la saison 2023/2024. Il suffit seulement de 9 équipes pour pouvoir créer cela, la commission demande donc aux clubs qui éventuellement seraient intéressés de contacter le district par mail.

- Pour la **saison 2023/2024 la commission foot animation** va mettre en pratique (si possible) en **U6-U7-U8 du Foot à 4** et du **Foot à 5 en U9-U10-U11. En fonction des équipes engagées.**

- La commission est en pour parler avec le district de l'Hérault pour faire un Inter District en **U12/U13 F** en Phase 2
à partir de janvier 2024.

Phase 1 : District du Gard /Lozère – **Phase 2** Inter District Gard / Lozère / Hérault



Championnat U12/U13

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en U12/U13 D1 devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à DEFAUT le club sera pénalisé de retrait de point au classement à chaque journée en infraction. (Art.10 des RG District)

Le règlement U13 à 8 pour la Saison 2023/2024 (montée /descente) D1-D2-D3 Composition des Poules, peut être consulté : Procès -Verbaux, Foot Animation, publié le 31/03

Les clubs qui ne seraient pas intéressés par la montée en division supérieure ou le maintien, doivent le faire parvenir à la commission rapidement par mail, pour que celle-ci établisse le plus rapidement possible les poules U12/U13 (Réforme du championnat 2023/2024)

Les dates de Championnat U12/U13 et U12 seront diffusées prochainement sur le site du District

Championnat U12

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION"

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

Foot Animation - U10 à U10/U11

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en **U10/U11 et U10 ELITE** devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à **DEFAUT** le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

Engagement par FAL pour la saison 2023/2024 à Partir de cette saison sur FOOTCLUB

Les dates des Plateaux U11/U10 et U10 seront diffusées prochainement sur le site du District

Foot Animation - U6 à U8/U9

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en **U8/U9 – U8 – U6/U7 ELITE** devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie , à **DEFAUT** le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

Engagement par FAL pour la saison 2023/2024 à Partir de Janvier 2024 pour les U8/U9 et U8 et pour les U6/U7 et U6 à partir de la saison 2024/2025

Les dates des Plateaux U8/U9 – U8 - U6/U7 - U6 seront diffusées prochainement sur le site du District

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Daniel OLIVET

Bonnes vacances à tous et toutes

